

# MOTONEIGE

## En harmonie avec les citoyens

### Principales dispositions de la Loi

#### Casque protecteur

Le port du casque protecteur est obligatoire, peu importe l'endroit où vous circulez en motoneige.

#### Âge minimal et formation

L'âge minimal pour conduire une motoneige est 16 ans. Un certificat d'aptitude est en outre obligatoire pour les conducteurs âgés de 16 ou 17 ans. Ce certificat est délivré par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec à la suite d'un cours de formation.

#### Limite de vitesse

Sauf indication contraire, la limite de vitesse permise en motoneige est de 70 km/h. À moins de 30 m des résidences, la limite de vitesse est de 30 km/h.

#### Équipement obligatoire

Votre motoneige doit être munie de l'équipement de sécurité obligatoire, qu'il est interdit de retirer ou de modifier. Il est également interdit de modifier le silencieux d'une motoneige ou l'une de ses composantes.

#### Circulation sur les chemins publics et permis de conduire

Annuellement, environ le quart des accidents mortels en motoneige sont survenus sur des chemins publics.

- ⊘ Sauf dans les cas d'exception prévus à la Loi sur les véhicules hors route, il est interdit de circuler sur les chemins publics.
- ⊘ Vous ne pouvez traverser les chemins publics ou y circuler qu'aux endroits où il est autorisé de le faire et indiqués au moyen d'une signalisation routière appropriée.
- ⊘ Seul le gestionnaire du réseau (ministère des Transports ou municipalité) peut accorder l'autorisation d'utiliser un chemin public.
- ⊘ Pour emprunter un chemin public, selon les conditions prévues à la loi, le conducteur d'une motoneige doit être titulaire d'un permis de conduire valide.

#### Circulation à proximité de lieux habités

Il est interdit de circuler à moins de 30 mètres d'une habitation, d'un établissement de santé ou d'une aire réservée à la pratique d'activités culturelles, éducatives ou sportives. La Loi prévoit toutefois quelques exceptions. À l'approche d'un de ces endroits, ralentissez. Et attention au bruit, particulièrement la nuit !

#### Assurances

Tout propriétaire de motoneige doit contracter une assurance de responsabilité civile minimale de 500 000 \$ pour les dommages causés à autrui. En vertu de la Loi sur l'assurance automobile, la Société de l'assurance automobile du Québec n'indemnise pas les motoneigistes ayant subi un accident, sauf si une automobile en mouvement est impliquée. Il est conseillé aux propriétaires de motoneige de contracter une assurance personnelle couvrant leurs dommages, tant corporels que matériels.

## **Sécurité**

Les clubs de la Fédération doivent aménager, entretenir et signaler leurs sentiers pour y assurer une plus grande sécurité. Ces sentiers forment donc un vaste réseau sécuritaire.

### **Circulation sur les plans d'eau**

Avant de circuler sur un plan d'eau, assurez-vous qu'il est suffisamment gelé. Chaque saison, près du quart des décès en motoneige sont survenus par noyade.

### **Trousse de survie**

Soyez prévoyant et apportez dans vos déplacements une trousse de survie de base comprenant les articles suivants :

- un jeu d'outils de base et une clé supplémentaire;
- des bougies d'allumage, une courroie d'entraînement et de l'antigel, le cas échéant;
- une trousse et un manuel de premiers soins;
- un canif bien affûté, une scie ou une hache;
- une corde de nylon pouvant servir au remorquage (environ 10 mètres);
- une carte des sentiers et une boussole;
- des allumettes à l'épreuve de l'eau, une lampe de poche et un sifflet;
- une couverture légère traitée à l'aluminium.

La fiabilité des téléphones cellulaires n'est pas assurée en dehors des agglomérations urbaines et loin des grands axes routiers. Il est donc recommandé de se munir d'une carte topographique. Il peut aussi être utile d'emporter un récepteur GPS (système de repérage par satellite/système mondial de positionnement) permettant de se situer en forêt.

### **Agents de surveillance**

Les agents de surveillance patrouillent bénévolement les sentiers pour faire respecter la Loi par une approche de sensibilisation. Leur travail demande savoir-faire et dévouement, et ils méritent votre respect et votre entière collaboration.